

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 3 septembre 2010

Service instructeur

Service du Développement
économique, de l'Enseignement
Supérieur et du Tourisme

N° CP-2010-10-2-1

Service consulté

Agence de Développement Touristique
de Haute-Alsace

AMENAGEMENT TOURISTIQUE EN FORETS COMMUNALES

Résumé : *Il est proposé d'accorder une subvention de 4 320 € à la commune de KRUTH pour la mise en place d'une nouvelle passerelle en forêt.*

La Commune de KRUTH souhaite mettre en place une nouvelle passerelle sur le sentier « Michel » qui est un des cheminements pédestres les plus empruntés sur ce secteur.

Les travaux consistent en la confection et la pose d'une passerelle galvanisée, en remplacement de celle existante et qui présente des signes de vétusté.

Le coût total de l'opération est de 10 800 € HT.

La subvention pourrait s'élever à hauteur de 40 % de ce coût, soit un montant de 4 320 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder une aide de 4 320 € à la commune de KRUTH pour l'installation d'une passerelle sur le sentier Michel ;
- de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20414, programme F241 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER